

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 327

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 4****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	0	0	0	0
Actions en faveur des familles vulnérables	+5 000	0	+5 000	0
Handicap et dépendance	+4 000	0	+4 000	0
Égalité entre les femmes et les hommes	+5 000	0	+5 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	+14 000	0	+14 000	0
<b>SOLDE</b>	+14 000		+14 000	

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Réimputation de crédits